

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur CC COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTES SUD PERIGORD situé sur la commune de EYMET.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Forme du Marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Carotte (8 pour Faux 28 pour Issigeac) 36Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Champignon de Paris (Pour Issigeac) 4Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Concombre (Pour Issigeac) 6Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Courgette (7kg pour Faux 28kg pour Issigeac) 35Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Fraise (6kg pour Faux 20kg pour Issigeac) 26Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Kiwi (Pour Faux) 70Unité(s) (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Navet (Pour Issigeac) 2Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Petits pois (Pour Issigeac) 5Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Poireau (Pour Issigeac) 10Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Pomme de terre (Pour Issigeac) 40Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Salade (4 pour Faux 20 pour Issigeac) 24Unité(s) (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Tomate (Pour Issigeac) 6Kg (réponse le 23/05/2022 au plus tard) – Livraison le : 30/05/2022 - 7 jours de délai de livraison

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : livraison sur deux sites obligatoires : cuisine

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (euro HT TTC) – 40%
- Qualité du produit (traçabilité) (0 intermédiaire = meilleure note) – 20%
- Mode de production des denrées (agriculture biologique ou équivalent) (certification exigée) – 10%
- Performance en matière de protection de l'environnement (emballage et conditionnement) (reprise des emballages) – 10%
- Qualité du produit (fraicheur) (DLC valide 10 jours à compter de livraison) – 10%
- Qualité du produit (maturité) (ramassé vieille de livraison) – 10%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- CC COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORTES SUD PERIGORD
- JEROME BETAILLE
- 23 AVENUE DE LA BASTIDE
- 24500 EYMET
- Responsable des achats : didier conte
- Téléphone : 05 53 73 30 07
- Courriel : ccpsp.cantine.issigeac@orange.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :

Périgueux